

DEL/2023/RH/91
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu l'avis du comité social territorial

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique qu'au regard des besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à la suppression et à la création des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2023

Suppression :

Filière technique

- 2 postes d'adjoint technique

Filière culturelle

- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (3h/semaine)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h/semaine)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (4h30/semaine)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h30/semaine)

Autres filières poste non permanent

- 5 postes d'apprentis

Création :

Filière technique

- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de technicien
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique 24h00 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique 20h00 hebdomadaires

Filière Médico-sociale

- 1 poste d'EJE de classe exceptionnelle
- 1 poste d'ATSEM ppl1

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 10 octobre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER

Sana EL AMRANI, ayant donné procuration à Clémentine NOUQUERET

Karima CHOUIA, ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART

Filière sportive

- 1 poste d'éducateur principal de 1^{ère} classe

Filière culturelle

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (4h00/semaine)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (11h30/semaine)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (4h/semaine)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (3h/semaine)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (3h/semaine)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (16h/semaine)

Filière Animation

- 5 postes d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Filière Police Municipale

- 5 postes de brigadier-chef principal

Autres filières poste non permanent

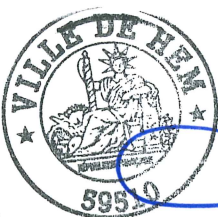
- 1 poste de vacataire école de natation

Ces suppressions et créations entrent dans le cadre des nominations à la suite de concours, avancement de grade ou promotion interne, ainsi que la prévision des recrutements en cours.

Aussi, dès lors que le processus de recrutement est finalisé ainsi que la campagne d'avancement de grade et de promotion interne, un ajustement du tableau des effectifs est effectué.

Considérant la nécessité de créer et de supprimer les postes repris ci-dessus,
Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,
A l'unanimité, l'assemblée adopte les modifications du tableau des effectifs en annexe.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 059-215902990-20231005-DEL2023RH91-DE

[Faint, illegible handwritten signature or stamp]

DEL/2023/RH/91
PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 059-215902990-20231005-DEL2023RH91-DE

Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du Comité Social Territorial commun en date du 27 septembre 2023
a l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs repris ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 01/10/2023		01/04/2023			01/10/2023			
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Effectifs budgétaires au 1 ^{er} avril 2023			Effectifs pourvus	Proposition de création	Effectifs budgétaires au 1 ^{er} octobre 2023	
		Total	A temps complet	A temps non complet			A temps complet	A temps non complet
Directeur général des services	A	1	1		1	Inchangé	1	0
Directeur général adjoint des services	A	5	5		3	Inchangé	5	0
Directeur des services techniques	A	1	1		1	Inchangé	1	0
EMPLOI FONCTIONNEL		7	7	0	5	0	7	0
Attaché hors classe	A	1	1		0	Inchangé	1	0
Attaché principal	A	6	6		5	Inchangé	6	0
Attaché	A	11	11		9	Inchangé	11	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2		1	Inchangé	2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	3		2	Inchangé	3	0
Rédacteur	B	12	12		10	Inchangé	12	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C3	9	9		7	Inchangé	9	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C2	14	14		12	Inchangé	14	0
Adjoint administratif	C1	16	16		10	Inchangé	16	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		74	74	0	56	0	74	0
Ingénieur Principal	A	2	2		2	Inchangé	2	0
Ingénieur	A	1	1		1	1	2	0
Technicien principal de 1ère classe	B	2	2		1	inchangé	2	0
Technicien principal de 2ème classe	B	5	5		4	inchangé	5	0
Technicien	B	3	3		1	1	4	0
Agent de maîtrise principal	C	6	6		5	1	7	0
Agent de maîtrise	C	7	7		6	1	8	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	5	5		3	2	7	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	22	22		19	8	30	0
Adjoint technique	C1	98	94	4	90	inchangé	92	6
FILIERE TECHNIQUE		151	147	4	132	14	159	6
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1		1	1	2	0
Educateur de jeunes enfants	A	12	12		8	Inchangé	12	0
Assistant socio-éducatif	A	1	1		1	Inchangé	1	0
ATSEM principal de 1ère classe	C3	1	1		1	1	2	0
ATSEM principal de 2ème classe	C2	6	6		5	inchangé	6	0
MEDICO-SOCIALE Sous filière sociale		21	21	0	16	2	23	0
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1		1	Inchangé	1	0
Infirmier en soins généraux classe normale	A	1	1		1	Inchangé	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	2	2		2	Inchangé	2	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	9	8	1	7	Inchangé	8	1
MEDICO-SOCIALE Sous filière médico-sociale		13	12	1	11	0	12	1
Conseiller des A.P.S.	A	0	0		0	Inchangé	0	0
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	B	0	0		0	1	1	0
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	B	2	2		2	Inchangé	2	0
Educateur des A.P.S.	B	3	3		2	Inchangé	3	0
Opérateur principal des A.P.S.	C3	1	1		0	Inchangé	1	0
SPORTIVE		6	6	0	4	1	7	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	0	0	0	0	Inchangé	0	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	0	0	0	0	Inchangé	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	8	2	6	9	2	3	7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	16	2	14	15	Inchangé	2	14
Assistant d'enseignement artistique	B	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE		24	4	20	24	2	5	21
Animateur principal de 1ère classe	B	1	1	0	1	1	2	0
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	1	Inchangé	1	0
Animateur	B	4	4	0	2	Inchangé	4	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	5	5	0	3	Inchangé	5	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	8	6	2	7	5	8	5
Adjoint d'animation	C1	27	20	7	22	Inchangé	20	7
Adjoint d'animation (TNC 8h00)	C1	50	0	50	40	Inchangé	0	50
ANIMATION		96	37	59	76	6	40	62
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	Inchangé	0	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	Inchangé	0	0
Chef de service de police municipale	B	2	2	0	1	Inchangé	2	0
Brigadier chef principal	C	6	6	0	6	5	11	0
Gardien - Brigadier	C2	10	10	0	10	Inchangé	10	0
ASVP	C	1	1	0	1	Inchangé	1	0
POLICE MUNICIPALE		19	19	0	18	5	24	0
SOUS TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		411	327	84	342	30	351	90
NON TITULAIRES SUR EMPLOI NON PERMANENT								
Collaborateur de Cabinet	A	2	2	0	1	inchangé	2	0
Contrat de projet	B	2	2	0	1	inchangé	2	0
Médecin et/ou infirmière vaccataire	spécifique	2	2		2	inchangé	2	
Vacataire Formateur Police Municipale	B	1	1		1	inchangé	1	
Vacataire Ecole de Natation	B	0	0	0	1	1	1	
Directeur ALSH	C	7	7			inchangé	7	
Directeur Adjoint ALSH	C	16	16			inchangé	16	
Educateur sportif	C	5	5			inchangé	5	
Animateur diplômé ALSH	C	60	60			inchangé	60	
Animateur stagiaire ou non diplômé	C	30	30			inchangé	30	
ASVP Juillet - Août	C	2	2			inchangé	2	
Apprenti		15	15		4	-5	10	
Adulte-relais		1	1			inchangé	1	
SOUS TOTAL NON TITULAIRES NON PERMANENTS		143			10	-4	139	0
TOTAL GENERAL		554			352	26	490	90

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 059-215902990-20231005-DEL2023RH91-DE